

# Antennes GSM: de l'ordre!

## Ecolo propose un décret wallon pour organiser ce secteur anarchique

**Les antennes GSM se multiplient dans nos villes, non sans inquiéter les habitants. A l'heure actuelle, les communes n'ont qu'un pouvoir d'avis, et la Région wallonne accorde des autorisations sur le seul critère de l'urbanisme, sans référence aux normes de santé publique. C'est pour tenter de faire évoluer la situation que le député Ecolo liégeois Bernard Wesphael vient de déposer une proposition de décret.**

"Cette proposition, explique le député wallon, a pour objet la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et les nuisances des radiations non ionisantes émises par les antennes GSM."

A l'heure actuelle, en Région wallonne, la norme pour ces antennes est fixée à 20 volts/mètre. A Bruxelles, une ordonnance de la Région bruxelloise vient de la faire passer à 3 volts/mètre. "Je propose donc une norme équivalente en Région wallonne" ajoute Bernard Wesphael. La proposition de décret vise aussi à soumettre toute demande d'installation d'une antenne GSM à un permis d'environnement, et donc à enquête publique.

Clairement, l'objectif est de permettre le refus de nouvelles antennes, pour des motifs de santé publique, à des endroits délicats comme les toits d'écoles, de crèches, d'immeubles d'appartements...

En même temps, les Ecolos liégeois rappellent que des initiatives sont également possibles au niveau des communes.

### ORDONNANCE DE POLICE

Eric Jadot: "En vertu de l'article 135 de la nouvelle loi communale, l'autorité communale peut édicter une ordonnance de police administrative qui lui permet de refuser des propositions d'installation d'antennes GSM pour des raisons de santé publique. Cela se fait déjà à Visé. Nous voudrions arriver à la même chose à Liège, à Seraing et à Herstal."

A Liège, une rencontre est sur les rails entre le CLAG (Comité de Lutte Antennes Gsm), trois comités de quartier (Laveu, Cointe et Boutellicou) et le bourgmestre.

A Herstal (voir encadré), trois partis d'opposition réclament un débat sur le sujet.

"Les risques pour la santé publique sont désormais constatés scientifiquement" explique Théo Bruyère, le président du CLAG. "Nous voulons donc qu'au nom du principe de précaution, on n'implante plus de nouvelles antennes GSM à moins de 300 mètres d'écoles, d'hôpitaux, de crèches ou de logements sociaux."

Le débat sur les antennes GSM est donc relancé, cette fois au niveau du Parlement wallon. Comment se positionneront les députés wallons sur le sujet? On le saura dans les mois à venir... «

CHARLES LEDENT



Ecolo ne veut plus d'antenne GSM à proximité des écoles ou des hôpitaux.

■ CORINNE FERON

HERSTAL

## L'opposition unie réclame un vrai débat

A Herstal, on ne compte plus les pétitions qui réclament l'éloignement des antennes GSM.

Le problème est tel que les trois partis d'opposition, Ecolo, le MR et le PTB se sont alliés pour réclamer un débat avec la population

et que les jeunes soient informés, via les enseignants, des risques qu'ils courent en jouant avec des GSM...

Voir trois partis aussi radicalement différents se rejoindre sur un problème de santé publique, c'est rassurant. "Ce qui l'est moins, c'est que le Parti Socialiste ne nous suive pas, pas plus d'ailleurs que le groupe cdH-Ensemble d'André Namotte. Pourtant, avant d'être échevin, il s'inquiétait beaucoup du voisinage des antennes GSM" regrette Johan Vandepaer (PTB).

"Le bourgmestre Frédéric Daerden parle beaucoup de participa-

tion citoyenne mais lorsque nous lui donnons une occasion de la mettre en pratique, il la rejette" constate Jennifer Maus (MR).

"Cette réticence peut s'expliquer: le loyer d'une antenne GSM peut rapporter 5.000€ l'an", souligne Théo Bruyère (Ecolo), qui fait aujourd'hui partie du Collectif de Lutte Antenne GSM. C'est à ce collectif, qui fédère les différents comités wallons s'opposant à la prolifération anarchique des antennes GSM, que l'opposition de Herstal s'est associée pour organiser elle-même cette information capitale. «

M.C.